















CATALOGUE DES FORMATIONS



SOMMAIRE









Formation à la radioprotection des patients

- Radiologie conventionnelle   p.4
- Pratiques interventionnelles radioguidées   p.5-8
- Radiothérapie externe et curiethérapie   p.9
- Médecine nucléaire   p.7
- Réception et contrôle des dispositifs médicaux   p.8
- Radiologie dentaire   p.9

Formation à la radioprotection des travailleurs

- Médical   p.11
- Dentaire   p.12
- Industrie   p.13
- Vétérinaire   p.14

Formation en IRM

- Formation personne compétente à la sécurité en IRM   p.16
- Formation du personnel à la prise en charge des patients en IRM   p.17
- Formation du personnel à la sécurité et à la magnétovigilance en IRM   p.18
- Formation à la sécurité en IRM : enjeux, risques et moyens de prévention   p.19



Formation en 100 % e-learning



Formation en session présentielle



Formation mixte (e-learning + présentiel)

En formation mixte, la validation de l'e-learning est un prérequis pour la partie présentielle ou classe virtuelle



Concernant l'accessibilité des personnes en situation de handicap à une session de formation, merci de contacter notre référent à l'adresse suivante : info@alara-expertise.fr



Nos salles de formation répondent aux normes ERP et d'accessibilité aux personnes en situation de handicap.

**FORMATION
À LA RADIOPROTECTION
DES PATIENTS**

RADIOLOGIE CONVENTIONNELLE

ALARA Expertise répond à la décision n°2019-DC-0669 de l'ASN du 11 juin 2019 relative à la formation continue des professionnels à la radioprotection des personnes exposées aux rayonnements ionisants à des fins médicales. Cette décision détermine les objectifs, la durée et le contenu des programmes de formation des professionnels de santé à la radioprotection des patients, prévue à l'article L. 1333-69 en fonction du type de professionnels à former.

ALARA Expertise est enregistrée sous le numéro 426705233 67 auprès de la DIRRECTE.

FORMATION PROPOSÉE



PERSONNES CONCERNÉES

Professionnels participant à l'acte radiologique (ex : radiologues, MERM, techniciens, médecins médicaux, ingénieurs, infirmiers)



OBJECTIF DE LA FORMATION

La formation en radioprotection des patients a pour but de doter les membres de votre équipe, qui participent à l'exposition aux rayonnements ionisants des patients, des principes de base leur permettant de réduire et d'optimiser les doses délivrées.



CONDITIONS DE RÉALISATION

Durée : 1 journée (1/2 journée module théorique + 1/2 journée module appliqué)

Effectif maximum : 15 personnes

Format 100% présentiel : 1 journée sur site client

Format mixte : module théorique en e-learning + module appliqué en présentiel

Validité de la formation : 10 ans

Tarif : sur demande

Délais d'accès : sur demande



MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

Exposés

Etudes de cas

Documents pédagogiques remis aux apprenants

Supports multimédias



ÉVALUATION DES ACQUIS

Evaluation QCM

Analyse de situation professionnelle

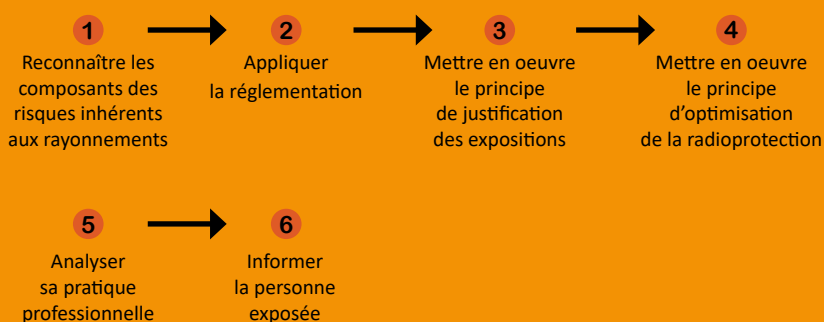
Attestation de fin de formation à l'obtention d'un score égal ou supérieur à 12/20

PROGRAMME DE LA FORMATION

Module théorique

- 1 Fondements de la radioprotection
- 2 Modalités d'imagerie
- 3 Médecine nucléaire
- 4 Principes physiques
- 5 Interactions des rayonnements ionisants avec la matière
- 6 Échelles de dose
- 7 Radiobiologie
- 8 Réglementation

Module appliqué



Formation à la radioprotection des patients

PRATIQUES INTERVENTIONNELLES

RADIOGUIDÉES



ALARA Expertise répond à la décision n°2019-DC-0669 de l'ASN du 11 juin 2019 relative à la formation continue des professionnels à la radioprotection des personnes exposées aux rayonnements ionisants à des fins médicales. Cette décision détermine les objectifs, la durée et le contenu des programmes de formation des professionnels de santé à la radioprotection des patients, prévue à l'article L. 1333-69 en fonction du type de professionnels à former.

ALARA Expertise est enregistrée sous le numéro 426705233 67 auprès de la DIRRECTE.

FORMATION PROPOSÉE



PERSONNES CONCERNÉES

Professionnels exerçant au bloc opératoire ou en salles fixes des pratiques interventionnelles radioguidées (ex : radiologues interventionnels, rhumatologues, MERM, techniciens, physiciens médicaux, ingénieurs)



OBJECTIF DE LA FORMATION

La formation en radioprotection des patients a pour but de doter les membres de votre équipe, qui participent à l'exposition aux rayonnements ionisants des patients, des principes de base leur permettant de réduire et d'optimiser les doses délivrées.



CONDITIONS DE RÉALISATION

Durée : 1 journée (1/2 journée module théorique + 1/2 journée module appliqué)
Effectif maximum : 15 personnes
Format 100% présentiel : 1 journée sur site client
Format mixte : module théorique en e-learning + module appliqué en présentiel
Validité de la formation : 7 ans (10 ans pour les radiologues)
Tarif : sur demande
Délais d'accès : sur demande



MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

Exposés
Etudes de cas
Documents pédagogiques remis aux apprenants
Supports multimédias



ÉVALUATION DES ACQUIS

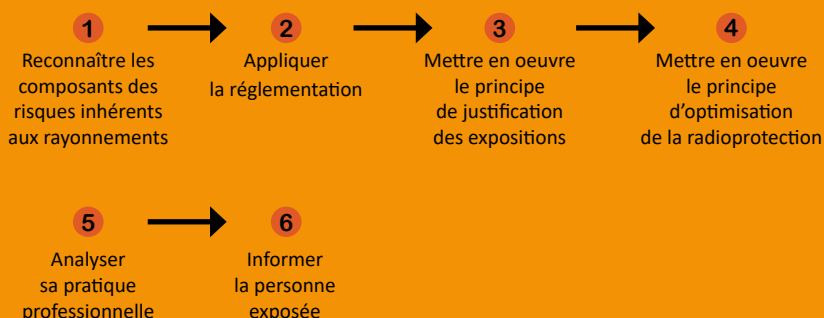
Evaluation QCM
Analyse de situation professionnelle
Attestation de fin de formation à l'obtention d'un score égal ou supérieur à 12/20

PROGRAMME DE LA FORMATION

Module théorique

- 1 Fondements de la radioprotection
- 2 Modalités d'imagerie
- 3 Médecine nucléaire
- 4 Principes physiques
- 5 Interactions des rayonnements ionisants avec la matière
- 6 Échelles de dose
- 7 Radiobiologie
- 8 Réglementation

Module appliqué



Formation à la radioprotection des patients PRATIQUES INTERVENTIONNELLES RADIOGUIDÉES - CHIRURGIENS

ALARA Expertise répond à la décision n°2019-DC-0669 de l'ASN du 11 juin 2019 relative à la formation continue des professionnels à la radioprotection des personnes exposées aux rayonnements ionisants à des fins médicales. Cette décision détermine les objectifs, la durée et le contenu des programmes de formation des professionnels de santé à la radioprotection des patients, prévue à l'article L. 1333-69 en fonction du type de professionnels à former.

ALARA Expertise est enregistrée sous le numéro 426705233 67 auprès de la DIRRECTE.

FORMATION PROPOSÉE



PERSONNES CONCERNÉES

Chirurgiens vasculaires, orthopédistes et urologues, autres médecins/spécialistes réalisant des pratiques interventionnelles radioguidées



OBJECTIF DE LA FORMATION

La formation en radioprotection des patients a pour but de doter les membres de votre équipe, qui participent à l'exposition aux rayonnements ionisants des patients, des principes de base permettant de réduire et d'optimiser les doses délivrées.



CONDITIONS DE RÉALISATION

Durée : 1 journée (1/2 journée module théorique + 1/2 journée module appliqué)
Effectif maximum : 15 personnes
Format 100% présentiel : 1 journée sur site client
Validité de la formation : 7 ans
Tarif : sur demande



MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

Exposés
Etudes de cas
Ateliers
Documents pédagogiques remis aux apprenants
Supports multimédias



ÉVALUATION DES ACQUIS

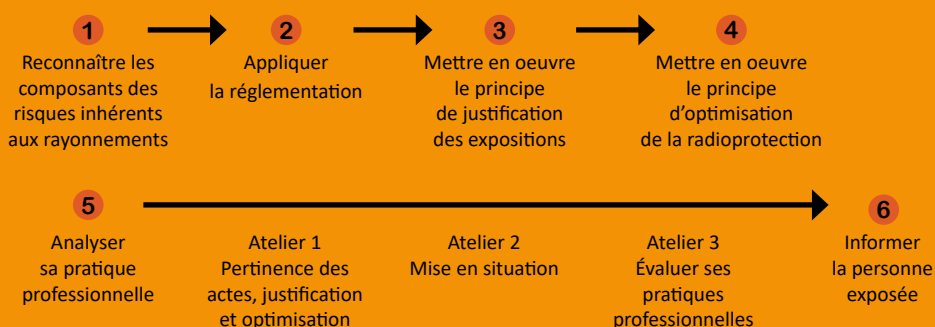
Evaluation QCM
Analyse de situation professionnelle
Attestation de fin de formation à l'obtention d'un score égal ou supérieur à 12/20

PROGRAMME DE LA FORMATION

Module théorique

- 1 Fondements de la radioprotection
- 2 Modalités d'imagerie
- 3 Médecine nucléaire
- 4 Principes physiques
- 5 Interactions des rayonnements ionisants avec la matière
- 6 Échelles de dose
- 7 Radiobiologie
- 8 Réglementation

Module appliqué



Formation à la radioprotection des patients PRATIQUES INTERVENTIONNELLES RADIOGUIDÉES - INFIRMIERS



ALARA Expertise répond à la décision n°2019-DC-0669 de l'ASN du 11 juin 2019 relative à la formation continue des professionnels à la radioprotection des personnes exposées aux rayonnements ionisants à des fins médicales. Cette décision détermine les objectifs, la durée et le contenu des programmes de formation des professionnels de santé à la radioprotection des patients, prévue à l'article L. 1333-69 en fonction du type de professionnels à former.

ALARA Expertise est enregistrée sous le numéro 426705233 67 auprès de la DIRRECTE.

FORMATION PROPOSÉE



PERSONNES CONCERNÉES

Infirmeries concourant à des pratiques interventionnelles radioguidées au bloc opératoire



OBJECTIF DE LA FORMATION

La formation en radioprotection des patients a pour but de doter les membres de votre équipe, qui participent à l'exposition aux rayonnements ionisants des patients, des principes de base leur permettant de réduire et d'optimiser les doses délivrées.



CONDITIONS DE RÉALISATION

Durée : 1 journée (1/2 journée module théorique + 1/2 journée module appliqué)

Effectif maximum : 15 personnes

Format 100% présentiel : 1 journée sur site client

Format mixte : module théorique en e-learning + module appliqué en présentiel

Validité de la formation : 7 ans

Tarif : sur demande

Délais d'accès : sur demande



MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

Exposés

Etudes de cas

Documents pédagogiques remis aux apprenants

Supports multimédias



ÉVALUATION DES ACQUIS

Evaluation QCM

Analyse de situation professionnelle

Attestation de fin de formation à l'obtention

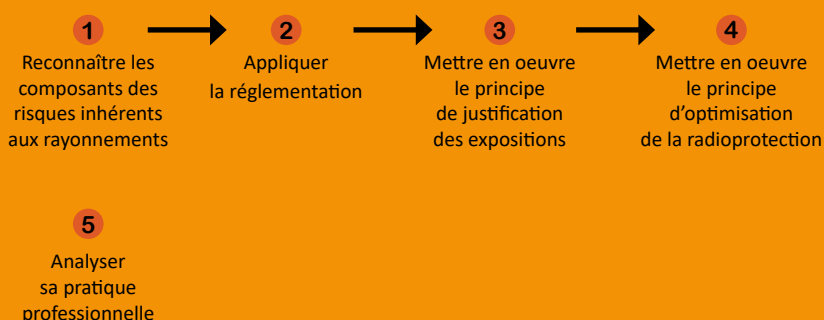
d'un score égal ou supérieur à 12/20

PROGRAMME DE LA FORMATION

Module théorique

- 1 Fondements de la radioprotection
- 2 Modalités d'imagerie
- 3 Médecine nucléaire
- 4 Principes physiques
- 5 Interactions des rayonnements ionisants avec la matière
- 6 Échelles de dose
- 7 Radiobiologie
- 8 Réglementation

Module appliqué



Formation à la radioprotection des patients

PRATIQUES INTERVENTIONNELLES

RADIOGUIDÉES - CARDIOLOGUES

ALARA Expertise répond à la décision n°2019-DC-0669 de l'ASN du 11 juin 2019 relative à la formation continue des professionnels à la radioprotection des personnes exposées aux rayonnements ionisants à des fins médicales. Cette décision détermine les objectifs, la durée et le contenu des programmes de formation des professionnels de santé à la radioprotection des patients, prévue à l'article L. 1333-69 en fonction du type de professionnels à former.

ALARA Expertise est enregistrée sous le numéro 426705233 67 auprès de la DIRRECTE.

FORMATION PROPOSÉE



PERSONNES CONCERNÉES

Médecins qualifiés en cardiologie interventionnelle



OBJECTIF DE LA FORMATION

La formation en radioprotection des patients a pour but de doter les membres de votre équipe, qui participent à l'exposition aux rayonnements ionisants des patients, des principes de base leur permettant de réduire et d'optimiser les doses délivrées.



CONDITIONS DE RÉALISATION

Durée : 1 journée (1/2 journée module théorique + 1/2 journée module appliqué)

Effectif maximum : 15 personnes

Format 100% présentiel : 1 journée sur site client

Format mixte : module théorique en e-learning + module appliqué en présentiel

Validité de la formation : 7 ans

Tarif : sur demande

Délais d'accès : sur demande



MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

Exposés

Etudes de cas

Ateliers

Documents pédagogiques remis aux apprenants

Supports multimédias



ÉVALUATION DES ACQUIS

Evaluation QCM

Analyse de situation professionnelle

Attestation de fin de formation à l'obtention

d'un score égal ou supérieur à 12/20

PROGRAMME DE LA FORMATION

Module théorique

- 1 Fondements de la radioprotection
- 2 Modalités d'imagerie
- 3 Médecine nucléaire
- 4 Principes physiques
- 5 Interactions des rayonnements ionisants avec la matière
- 6 Échelles de dose
- 7 Radiobiologie
- 8 Réglementation

Module appliqué



Formation à la radioprotection des patients

RADIOTHÉRAPIE EXTERNE ET CURIETHÉRAPIE



ALARA Expertise répond à la décision n°2019-DC-0669 de l'ASN du 11 juin 2019 relative à la formation continue des professionnels à la radioprotection des personnes exposées aux rayonnements ionisants à des fins médicales. Cette décision détermine les objectifs, la durée et le contenu des programmes de formation des professionnels de santé à la radioprotection des patients, prévue à l'article L. 1333-69 en fonction du type de professionnels à former.

ALARA Expertise est enregistrée sous le numéro 426705233 67 auprès de la DIRRECTE.

FORMATION PROPOSÉE



PERSONNES CONCERNÉES

Professionnels exerçant en radiothérapie externe ou curiethérapie (ex : radiothérapeutes, MERM, techniciens, physiciens médicaux, ingénieurs, infirmiers)



OBJECTIF DE LA FORMATION

La formation en radioprotection des patients a pour but de doter les membres de votre équipe, qui participent à l'exposition aux rayonnements ionisants des patients, des principes de base leur permettant de réduire les risques dus aux effets indésirables des rayonnements ionisants.



CONDITIONS DE RÉALISATION

Durée : 1 journée (1/2 journée module théorique + 1/2 journée module appliqué)

Effectif maximum : 15 personnes

Format 100% présentiel : 1 journée sur site client

Format mixte : module théorique en e-learning + module appliqué en présentiel

Validité de la formation : 7 ans

Tarif : sur demande

Délais d'accès : sur demande



MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

Exposés

Etudes de cas

Documents pédagogiques remis aux apprenants

Supports multimédias



ÉVALUATION DES ACQUIS

Evaluation QCM

Analyse de situation professionnelle

Attestation de fin de formation à l'obtention

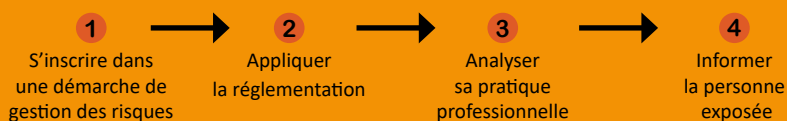
d'un score égal ou supérieur à 12/20

PROGRAMME DE LA FORMATION

Module théorique

- 1 Fondements de la radioprotection
- 2 Modalités d'imagerie
- 3 Médecine nucléaire
- 4 Principes physiques
- 5 Interactions des rayonnements ionisants avec la matière
- 6 Échelles de dose
- 7 Radiobiologie
- 8 Réglementation

Module appliqué



MÉDECINE NUCLÉAIRE

ALARA Expertise répond à la décision n°2019-DC-0669 de l'ASN du 11 juin 2019 relative à la formation continue des professionnels à la radioprotection des personnes exposées aux rayonnements ionisants à des fins médicales. Cette décision détermine les objectifs, la durée et le contenu des programmes de formation des professionnels de santé à la radioprotection des patients, prévue à l'article L. 1333-69 en fonction du type de professionnels à former.

ALARA Expertise est enregistrée sous le numéro 426705233 67 auprès de la DIRRECTE.



PERSONNES CONCERNÉES

Professionnels exerçant en médecine nucléaire diagnostique ou thérapeutique (ex : médecins nucléaires, MERM, radio-pharmaciens, préparateurs en pharmacie hospitalière, techniciens, physiciens médicaux, ingénieurs, infirmiers(ères)).



OBJECTIF DE LA FORMATION

La formation en radioprotection des patients a pour but de doter les membres de votre équipe, qui participent à l'exposition aux rayonnements ionisants des patients, des principes de base leur permettant de réduire et d'optimiser les doses délivrées.



CONDITIONS DE RÉALISATION

Durée : 1 journée (1/2 journée module théorique + 1/2 journée module appliqué)
Effectif maximum : 15 personnes
Format 100% présentiel : 1 journée sur site client
Format mixte : module théorique en e-learning + module appliqué en présentiel
Validité de la formation : 7 ans
Tarif : sur demande
Délais d'accès : sur demande



MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

Exposés
 Etudes de cas
 Documents pédagogiques remis aux apprenants
 Supports multimédias



ÉVALUATION DES ACQUIS

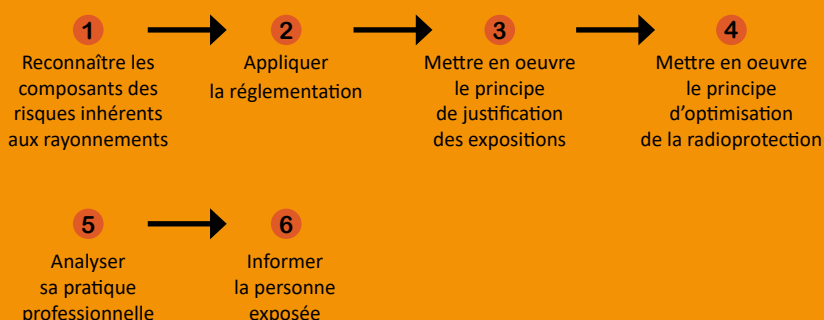
Evaluation QCM
 Analyse de situation professionnelle
 Attestation de fin de formation à l'obtention d'un score égal ou supérieur à 12/20

PROGRAMME DE LA FORMATION

Module théorique

- 1 Fondements de la radioprotection
- 2 Modalités d'imagerie
- 3 Médecine nucléaire
- 4 Principes physiques
- 5 Interactions des rayonnements ionisants avec la matière
- 6 Échelles de dose
- 7 Radiobiologie
- 8 Réglementation

Module appliqué

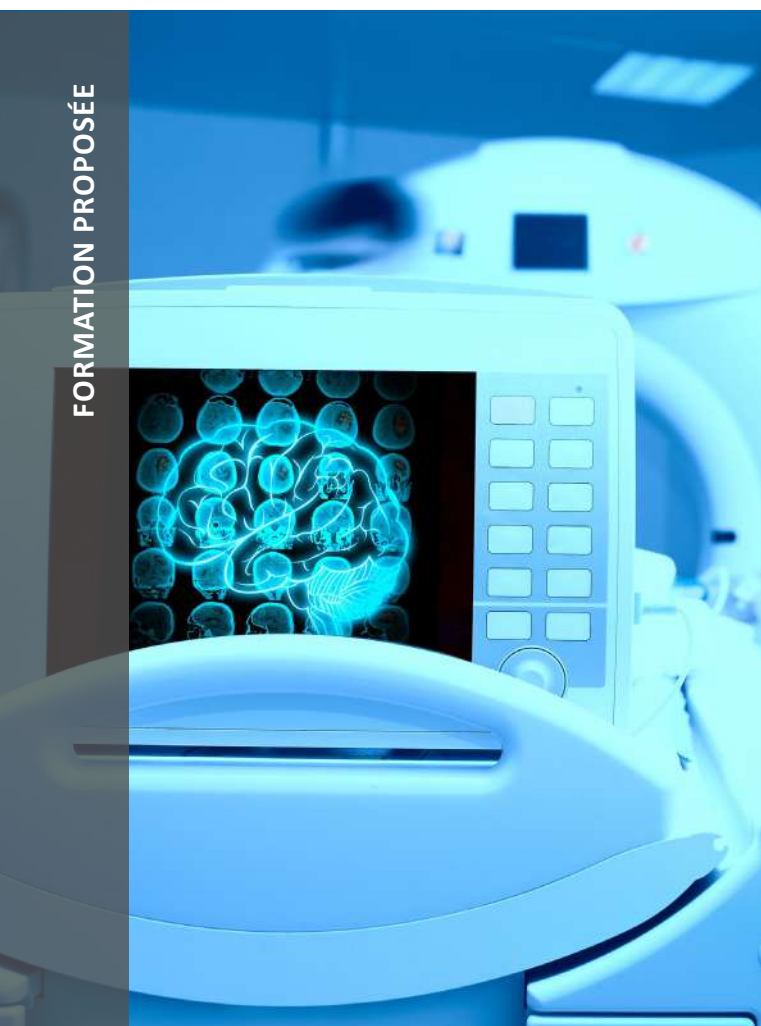


Formation à la radioprotection des patients RÉCEPTION ET CONTRÔLE DES PERFORMANCES DES DISPOSITIFS MÉDICAUX

ALARA Expertise répond à la décision n°2019-DC-0669 de l'ASN du 11 juin 2019 relative à la formation continue des professionnels à la radioprotection des personnes exposées aux rayonnements ionisants à des fins médicales. Cette décision détermine les objectifs, la durée et le contenu des programmes de formation des professionnels de santé à la radioprotection des patients, prévue à l'article L. 1333-69 en fonction du type de professionnels à former.

ALARA Expertise est enregistrée sous le numéro 426705233 67 auprès de la DIRRECTE.

FORMATION PROPOSÉE



PERSONNES CONCERNÉES

Professionnels réalisant la réception et le contrôle des performances des dispositifs médicaux.



OBJECTIF DE LA FORMATION

Protéger le patient lors de son exposition aux rayonnements ionisants.



CONDITIONS DE RÉALISATION

Effectif maximum : 15 personnes

Format 100% présentiel : 4 heures sur site client

Format 100% e-learning : 4 heures

Validité de la formation : 10 ans

Tarif : sur demande

Délais d'accès : sur demande



MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

Exposés

Etudes de cas

Documents pédagogiques remis aux apprenants

Supports multimédias



ÉVALUATION DES ACQUIS

Evaluation QCM

Analyse de situation professionnelle

Attestation de fin de formation à l'obtention

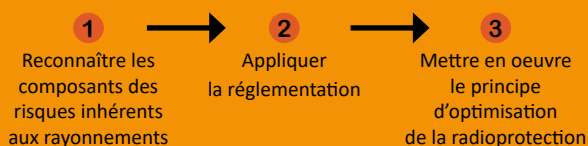
d'un score égal ou supérieur à 10/20

PROGRAMME DE LA FORMATION

Module théorique

- 1 Fondements de la radioprotection
- 2 Modalités d'imagerie
- 3 Médecine nucléaire
- 4 Principes physiques
- 5 Interactions des rayonnements ionisants avec la matière
- 6 Échelles de dose
- 7 Radiobiologie
- 8 Réglementation

Module appliqué



RADIOLOGIE DENTAIRE

ALARA Expertise répond à la décision n°2019-DC-0669 de l'ASN du 11 juin 2019 relative à la formation continue des professionnels à la radioprotection des personnes exposées aux rayonnements ionisants à des fins médicales. Cette décision détermine les objectifs, la durée et le contenu des programmes de formation des professionnels de santé à la radioprotection des patients, prévue à l'article L. 1333-69 en fonction du type de professionnels à former.

ALARA Expertise est enregistrée sous le numéro 426705233 67 auprès de la DIRRECTE.



PERSONNES CONCERNÉES

Professionnels pouvant intervenir sur la dose délivrée aux patients et participants à l'exposition du patient (ex : dentistes, chirurgiens-dentistes, spécialistes en stomatologie en chirurgie orale et maxillo-faciale)



OBJECTIF DE LA FORMATION

La formation en radioprotection des patients a pour but de doter les membres de votre équipe, qui participent à l'exposition aux rayonnements ionisants des patients, des principes de base leur permettant de réduire et d'optimiser les doses délivrées.



CONDITIONS DE RÉALISATION

Durée : 1 journée (1/2 journée module théorique + 1/2 journée module appliqué)
Effectif maximum : 15 personnes
Format 100% présentiel : 1 journée sur site client
Format 100% e-learning : 8 heures
Validité de la formation : 10 ans
Tarif : sur demande
Délais d'accès : sur demande



MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

Exposés
 Etudes de cas
 Documents pédagogiques remis aux apprenants
 Supports multimédias



ÉVALUATION DES ACQUIS

Evaluation QCM
 Analyse de situation professionnelle
 Attestation de fin de formation à l'obtention d'un score égal ou supérieur à 12/20

PROGRAMME DE LA FORMATION

Module théorique

- 1 Fondements de la radioprotection
- 2 Modalités d'imagerie
- 3 Médecine nucléaire
- 4 Principes physiques
- 5 Interactions des rayonnements ionisants avec la matière
- 6 Échelles de dose
- 7 Radiobiologie
- 8 Réglementation

Module appliqué

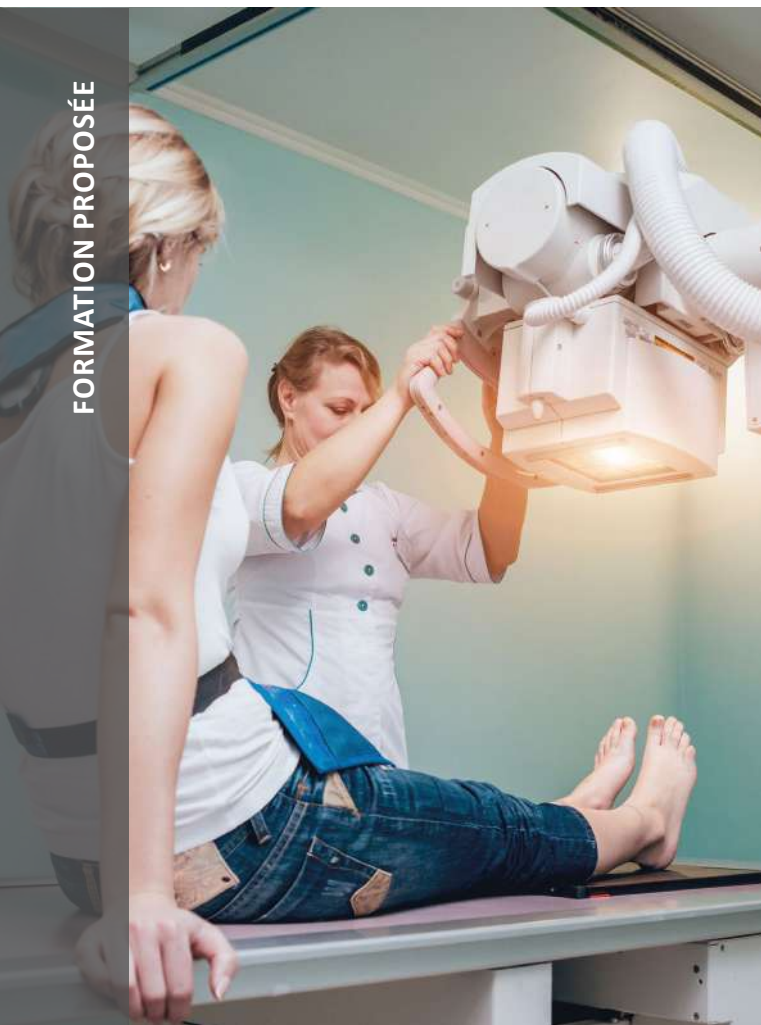


**FORMATION
À LA RADIOPROTECTION
DES TRAVAILLEURS**

ALARA Expertise répond au Décret n°2018-437 du 4 juin 2018 relatif à la protection des travailleurs contre les risques dus aux rayonnements ionisants. Ce décret détermine les objectifs, la durée et le contenu des programmes de formation des professionnels de santé à la radioprotection des travailleurs.

ALARA Expertise est enregistrée sous le numéro 426705233 67 auprès de la DIRRECTE.

FORMATION PROPOSÉE



PERSONNES CONCERNÉES

Tous les travailleurs exposés aux rayonnements ionisants.



OBJECTIF DE LA FORMATION

La formation en radioprotection des travailleurs a pour but de doter les membres de votre équipe des connaissances nécessaires pour les sensibiliser au danger des rayonnements ionisants et améliorer leurs pratiques.



CONDITIONS DE RÉALISATION

Spécialités disponibles : radiologie interventionnelle, radiologie conventionnelle, radiothérapie, médecine nucléaire

Format présentiel : 2 heures

Format 100% e-learning : 1 heure

Validité de la formation : 3 ans

Tarif : sur demande

Délais d'accès : sur demande



MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

Exposés

Supports multimédias



ÉVALUATION DES ACQUIS

Evaluation QCM

Attestation de fin de formation

PROGRAMME DE LA FORMATION

- 1 Fondements de la radioprotection
- 2 Réglementation
- 3 Sources d'exposition
- 4 Effets biologiques
- 5 Principes de radioprotection
- 6 Moyens de prévention
- 7 Processus d'optimisation
- 8 Règles de conduite en situation anormale

RADIOLOGIE DENTAIRE

ALARA Expertise répond au Décret n°2018-437 du 4 juin 2018 relatif à la protection des travailleurs contre les risques dus aux rayonnements ionisants. Ce décret détermine les objectifs, la durée et le contenu des programmes de formation des professionnels de santé à la radioprotection des travailleurs.

ALARA Expertise est enregistrée sous le numéro 426705233 67 auprès de la DIRRECTE.

FORMATION PROPOSÉE



PERSONNES CONCERNÉES

Tous les travailleurs exposés aux rayonnements ionisants.



OBJECTIF DE LA FORMATION

La formation en radioprotection des travailleurs a pour but de doter les membres de votre équipe des connaissances nécessaires pour les sensibiliser au danger des rayonnements ionisants et améliorer leurs pratiques.



CONDITIONS DE RÉALISATION

Format 100% e-learning : 30 minutes

Validité de la formation : 3 ans

Tarif : sur demande

Délais d'accès : sur demande



MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

Exposés

Supports multimédias



ÉVALUATION DES ACQUIS

Evaluation QCM

Attestation de fin de formation

PROGRAMME DE LA FORMATION

- 1 Fondements de la radioprotection
- 2 Réglementation
- 3 Sources d'exposition
- 4 Effets biologiques
- 5 Principes de radioprotection
- 6 Moyens de prévention
- 7 Processus d'optimisation
- 8 Règles de conduite en situation anormale

ALARA Expertise répond au Décret n°2018-437 du 4 juin 2018 relatif à la protection des travailleurs contre les risques dus aux rayonnements ionisants. Ce décret détermine les objectifs, la durée et le contenu des programmes de formation des professionnels à la radioprotection des travailleurs.

ALARA Expertise est enregistrée sous le numéro 426705233 67 auprès de la DIRRECTE.

FORMATION PROPOSÉE



PERSONNES CONCERNÉES

Tous les travailleurs exposés aux rayonnements ionisants.



OBJECTIF DE LA FORMATION

La formation en radioprotection des travailleurs a pour but de doter les membres de votre équipe des connaissances nécessaires pour les sensibiliser au danger des rayonnements ionisants et améliorer leurs pratiques.



CONDITIONS DE RÉALISATION

Format présentiel : 1 heure 30

Format 100% e-learning : 1 heure

Validité de la formation : 3 ans

Tarif : sur demande

Délais d'accès : sur demande



MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

Exposés

Supports multimédias



ÉVALUATION DES ACQUIS

Evaluation QCM

Attestation de fin de formation

PROGRAMME DE LA FORMATION

- 1 Fondements de la radioprotection
- 2 Réglementation
- 3 Sources d'exposition
- 4 Effets biologiques
- 5 Principes de radioprotection
- 6 Moyens de prévention
- 7 Processus d'optimisation
- 8 Règles de conduite en situation anormale

Formation à la radioprotection des travailleurs VÉTÉRINAIRE



ALARA Expertise répond au Décret n°2018-437 du 4 juin 2018 relatif à la protection des travailleurs contre les risques dus aux rayonnements ionisants. Ce décret détermine les objectifs, la durée et le contenu des programmes de formation des professionnels de santé à la radioprotection des travailleurs.

ALARA Expertise est enregistrée sous le numéro 426705233 67 auprès de la DIRRECTE.

FORMATION PROPOSÉE



PERSONNES CONCERNÉES

Tous les travailleurs exposés aux rayonnements ionisants.



OBJECTIF DE LA FORMATION

La formation en radioprotection des travailleurs a pour but de doter les membres de votre équipe des connaissances nécessaires pour les sensibiliser au danger des rayonnements ionisants et améliorer leurs pratiques.



CONDITIONS DE RÉALISATION

Format présentiel : 1 heure 30

Format 100% e-learning : 1 heure

Validité de la formation : 3 ans

Tarif : sur demande

Délais d'accès : sur demande



MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

Exposés

Supports multimédias



ÉVALUATION DES ACQUIS

Evaluation QCM

Attestation de fin de formation

PROGRAMME DE LA FORMATION

- 1 Fondements de la radioprotection
- 2 Réglementation
- 3 Sources d'exposition
- 4 Effets biologiques
- 5 Principes de radioprotection
- 6 Moyens de prévention
- 7 Processus d'optimisation
- 8 Règles de conduite en situation anormale

FORMATION EN IRM

PERSONNE COMPÉTENTE À LA SÉCURITÉ EN IRM

ALARA Expertise et son partenaire Spin Up, spécialisé en gestion des risques IRM, apportent des solutions pratiques aux établissements pour répondre aux exigences de sécurité en IRM notamment dans le cadre du décret 2016-1074 du 3 août 2016. Nous proposons également une assistance dans la gestion de la sécurité en IRM.

ALARA Expertise est enregistrée sous le numéro 426705233 67 auprès de la DIRRECTE.

FORMATION PROPOSÉE



PERSONNES CONCERNÉES

MERM, Radiologues, PCR, Ingénieurs Biomédicaux, Personnes compétentes et Référents pour la sécurité en IRM.



OBJECTIF DE LA FORMATION

Former vos référents à la sécurité en IRM pour leur permettre de prendre des décisions adaptées et autonomes, à travers tous les aspects de la sécurité des travailleurs et des patients.



CONDITIONS DE RÉALISATION

Durée : 1 jour présentiel + 1 jour e-learning

Effectif maximum : 15 personnes

Format mixte : module théorique + module appliqué

Validité de la formation : à renouveler régulièrement

Tarif : sur demande

Délais d'accès : sur demande



MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

Exposés

Etudes de cas

Documents pédagogiques remis aux apprenants

Supports multimédias



ÉVALUATION DES ACQUIS

Evaluation QCM

Analyse de situation professionnelle

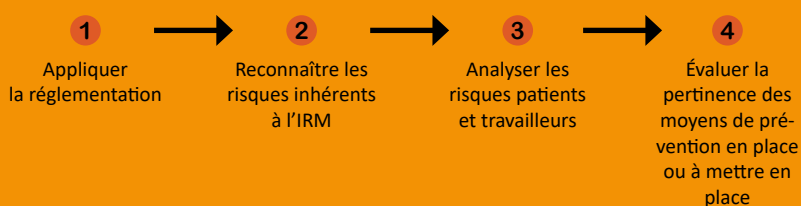
Attestation de fin de formation

PROGRAMME DE LA FORMATION

Module théorique

- 1 Évaluation des connaissances
- 2 Bases physiques et technologiques de l'IRM
- 3 Analyse des risques patients et travailleurs
- 4 Obligations réglementaires

Module appliqué



Formation du personnel à la PRISE EN CHARGE DES PATIENTS EN IRM



ALARA Expertise et son partenaire Spin Up, spécialisé en gestion des risques IRM, apportent des solutions pratiques aux établissements pour répondre aux exigences de sécurité en IRM notamment dans le cadre du décret 2016-1074 du 3 août 2016. Nous proposons également une assistance dans la gestion de la sécurité en IRM.

ALARA Expertise est enregistrée sous le numéro 426705233 67 auprès de la DIRRECTE.

2 niveaux
de formation

FORMATION PROPOSÉE



PERSONNES CONCERNÉES

MERM
Radiologues
Médecins (autres spécialités)



OBJECTIF DE LA FORMATION

- Connaître les champs électromagnétiques de l'IRM
- Comprendre les effets et risques pour les patients
- Comprendre les effets des champs sur les implants (niveau 2)
- Appréhender les recommandations de prise en charge des patients
- Connaître la conduite à tenir en cas d'évènements indésirables



CONDITIONS DE RÉALISATION

Durée : 2h pour le niveau 1 et 4h pour le niveau 2
Effectif maximum : 15 personnes
Format : e-learning possible pour le niveau 1 et présentiel pour le niveau 2
Validité de la formation : à renouveler régulièrement
Tarif : sur demande
Délais d'accès : sur demande



MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

Exposés
Etudes de cas
Supports multimédias



ÉVALUATION DES ACQUIS

Evaluation QCM
Analyse de situation professionnelle
Attestation de fin de formation

PROGRAMME DE LA FORMATION

Module théorique

- 1 Évaluation des connaissances
- 2 Bases physiques et technologiques de l'IRM
- 3 Analyse des risques patients
- 4 Analyse des risques potentiels patients porteurs de dispositifs médicaux (niveau 2)

Module appliqué

- 1 Reconnaître les risques inhérents à l'IRM
- 2 Analyser les risques potentiels des patients porteurs de dispositifs médicaux
- 3 Maîtriser les risques d'urgence pour les patients
- 4 Étudier des cas pratiques de patients porteurs de dispositifs médicaux (niveau 2)

Formation du personnel à la SÉCURITÉ ET À LA MAGNÉTOVIGILANCE EN IRM



ALARA Expertise et son partenaire Spin Up, spécialisé en gestion des risques IRM, apportent des solutions pratiques aux établissements pour répondre aux exigences de sécurité en IRM notamment dans le cadre du décret 2016-1074 du 3 août 2016. Nous proposons également une assistance dans la gestion de la sécurité en IRM.

ALARA Expertise est enregistrée sous le numéro 426705233 67 auprès de la DIRRECTE.

2 niveaux
de formation

FORMATION PROPOSÉE



PERSONNES CONCERNÉES

Niveau 1 : Travailleurs non-médicaux,
Niveau 2 : MERM, radiologues, médecins



OBJECTIF DE LA FORMATION

- Connaître les champs électromagnétiques de l'IRM
- Comprendre les effets et risques relatifs à ces champs
- Appréhender les obligations réglementaires
- Connaître les dispositions de magnéto-vigilance
- Savoir la conduite à tenir en cas d'évènements indésirables



CONDITIONS DE RÉALISATION

Durée : 2h pour le niveau 1 et 4h pour le niveau 2

Effectif maximum : 15 personnes

Format : e-learning possible pour le niveau 1
et présentiel pour le niveau 2

Validité de la formation : à renouveler régulièrement

Tarif : sur demande

Délais d'accès : sur demande



MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

Exposés
Etudes de cas
Supports multimédias



ÉVALUATION DES ACQUIS

Evaluation QCM
Analyse de situation professionnelle
Attestation de fin de formation

PROGRAMME DE LA FORMATION

Module théorique

- 1 Évaluation des connaissances
- 2 Bases physiques et technologiques de l'IRM
- 3 Analyse des risques potentiels professionnels
- 4 Obligations réglementaires

Module appliqué

- 1 Appliquer la réglementation
- 2 Reconnaître les risques inhérents à l'IRM
- 3 Analyser les risques potentiels professionnels
- 4 Évaluer la pertinence des moyens de prévention en place ou à mettre en place

Formation à la SÉCURITÉ EN IRM: ENJEUX, RISQUES ET MOYENS DE PRÉVENTION

ALARA Expertise et son partenaire Spin Up, spécialisé en gestion des risques IRM, apportent des solutions pratiques aux établissements pour répondre aux exigences de sécurité en IRM notamment dans le cadre du décret 2016-1074 du 3 août 2016. Nous proposons également une assistance dans la gestion de la sécurité en IRM.

ALARA Expertise est enregistrée sous le numéro 426705233 67 auprès de la DIRRECTE.

FORMATION PROPOSÉE



PERSONNES CONCERNÉES

MERM
Radiologues
Médecins (autres spécialités)



OBJECTIF DE LA FORMATION

- Comprendre les effets des champs magnétiques et électromagnétiques en IRM
- Comprendre les enjeux et les risques pour les travailleurs et les patients
- Appréhender la réglementation relative à la protection des travailleurs exposés aux champs
- Comprendre les effets sur les dispositifs implantés,
- Maîtriser les bonnes pratiques de prise en charge des patients porteurs de dispositifs



CONDITIONS DE RÉALISATION

Durée : 8h
Effectif maximum : 15 personnes
Format : présentiel
Validité de la formation : à renouveler régulièrement
Tarif : sur demande
Délais d'accès : sur demande



MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

Exposés
Etudes de cas
Supports multimédias
Pour le moment, nos formations ne sont pas accessibles aux malvoyants et malentendants.



ÉVALUATION DES ACQUIS

Evaluation QCM
Analyse de situation professionnelle
Attestation de fin de formation

PROGRAMME DE LA FORMATION

Module théorique

- 1 Évaluation des connaissances
- 2 Bases physiques et technologiques de l'IRM
- 3 Analyse des risques potentiels patients et travailleurs
- 4 Obligations réglementaires

Module appliqué

- 1 Appliquer la réglementation
- 2 Reconnaître les risques inhérents à l'IRM
- 3 Analyser les risques potentiels pour les patients (dont les porteurs de dispositifs médicaux) et les travailleurs
- 4 Maîtriser les risques d'urgence et ceux impliquant un patient porteur d'un dispositif médical



7 Allée de l'Europe 67960 Strasbourg - Enthzeitm
info@alara-group.fr - 03 69 09 21 30
www.alara-expertise.fr